

# Avis et communications

## AVIS DIVERS

MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE LA SANTÉ

**Avis relatif aux prix de spécialités pharmaceutiques publiés en application de l'article L. 162-16-6 du code de la sécurité sociale**

NOR : ETSS1205357V

Par décision du comité économique des produits de santé en date du 22 décembre 2011 et en application de l'article L. 162-16-6 du code de la sécurité sociale, les tarifs de responsabilité de la spécialité mentionnée ci-dessous, et figurant sur la liste prévue à l'article L. 162-22-7 du même code, sont égaux aux prix de vente hors taxes déclarés par le laboratoire exploitant majorés de la TVA :

CODE UCD	LIBELLÉ	LABORATOIRE EXPLOITANT	PRIX DE VENTE (HT) par UCD aux établissements de santé (en euros)
9355035	VPRIV 400 unités, poudre pour solution pour perfusion	SHIRE FRANCE	1 409,543

*A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014*

CODE UCD	LIBELLÉ	LABORATOIRE EXPLOITANT	PRIX DE VENTE (HT) par UCD aux établissements de santé (en euros)
9355035	VPRIV 400 unités, poudre pour solution pour perfusion	SHIRE FRANCE	1 339,065